

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: R-4169-2021, phase 2

ÉNERGIR S.E.C.
et
HYDRO-QUÉBEC

Demanderesses

et

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ

et

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC

Intervenants

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE Me JOCELYN B. ALLARD
(art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'Énergie)**

Je, soussigné, Me Jocelyn B. Allard, ayant mes bureaux au 1010, rue Sherbrooke Ouest, #1600, Ville et district judiciaire de Montréal, province de Québec, H3A 2R7, affirme solennellement ce qui suit :

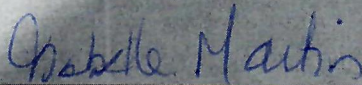
1. Je suis le président de l'AQCIE et j'agis comme analyste interne en énergie dans le cadre du présent dossier;
2. J'ai participé à l'analyse de la preuve, à la rédaction du mémoire C-AQCIE-CIFQ-0048 ainsi qu'à la rédaction de la réponse à la demande de renseignements n° 2 de la Régie C-AQCIE-CIFQ-0050;
3. J'atteste que les faits allégués dans ces pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques et je les adopte pour valoir comme mon témoignage écrit dans le présent dossier.

Et j'ai signé :



Me Jocelyn B. Allard

Affirmé solennellement devant moi
par visioconférence, ce 24 mars 2023



Isabelle Martin
Commissaire à l'assermentation
Tous les districts judiciaires du Québec

